

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°36-2008

Concerne : Contribution d'un montant de CHF 30'000.- pour la réalisation du schéma directeur Asse & Boiron

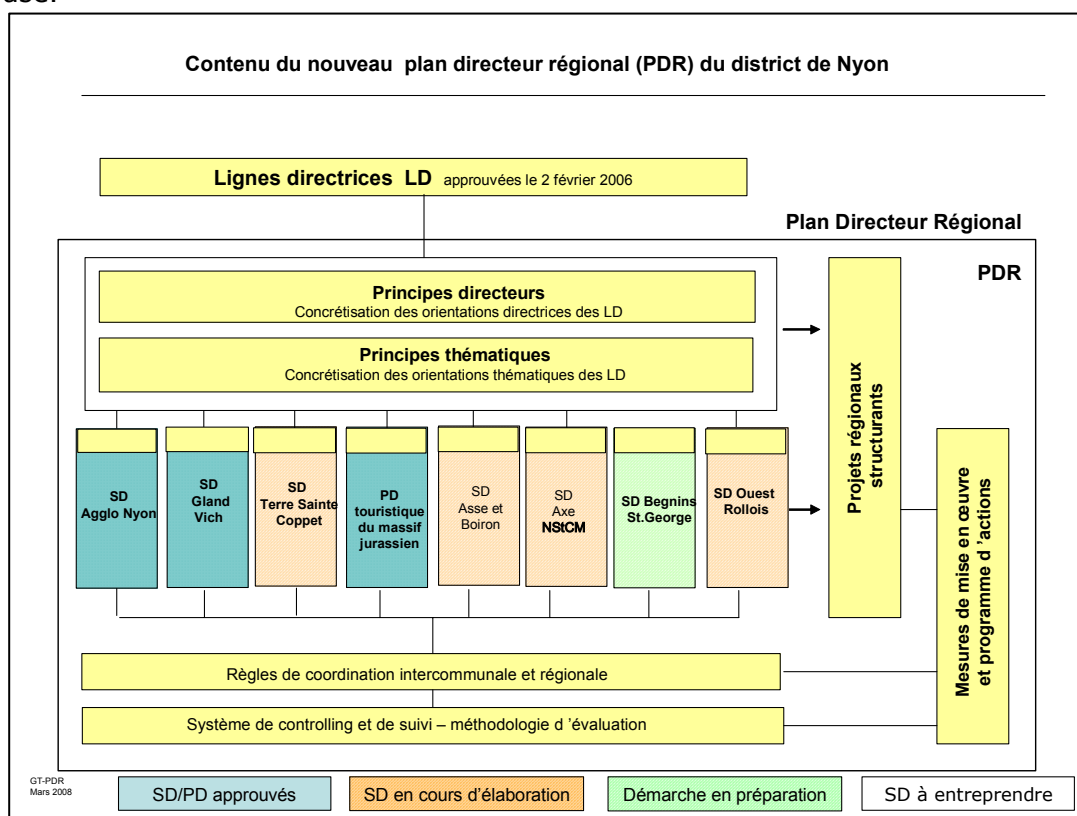
Responsables : Pierre Stampfli et Gérald Creteigny

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Historique et contexte

Le périmètre intercommunal d'Asse & Boiron constitue une pièce du puzzle du développement régional identifiée par les lignes directrices du plan directeur régional en 2006.

Durant la même année, les communes se sont dotées d'une charte destinée à renforcer les collaborations intercommunales, notamment en matière d'aménagement du territoire. La région Asse & Boiron constitue un ensemble de 9 villages totalisant un peu plus de 7'000 habitants. Les communes ont, dans la suite de cette charte, constitué une association de communes pour acquérir et gérer des équipements intercommunaux de base.

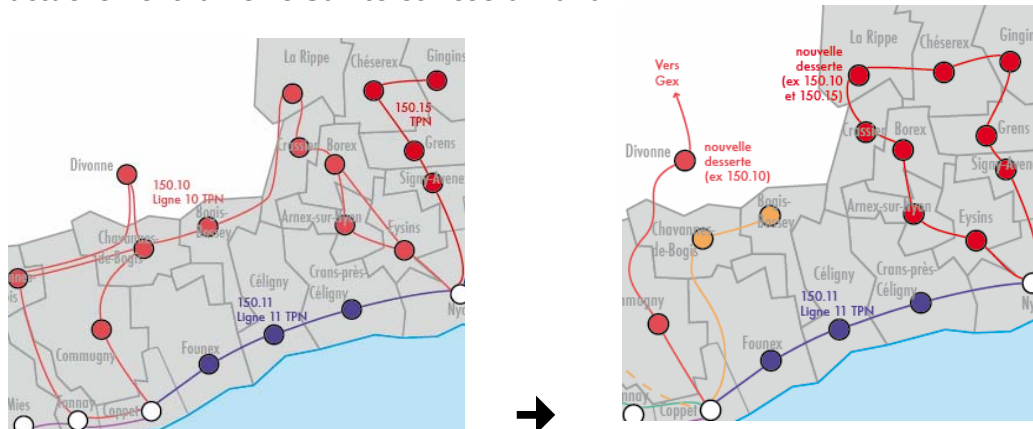


Sur le plan socioéconomique, les villages sont attachés au même établissement scolaire (Elisabeth de Portes : + de 900 élèves) et partagent un certain nombre d'équipements sportifs. Plusieurs projets intercommunaux sont en préparation comme le projet de piscine de Chésereux.



Derrière cette volonté de renforcer les liens socioéconomiques entre les villages et de se doter de nouveaux liens en matière de développement territorial, il est fermement attendu au travers de la démarche de réalisation d'un schéma directeur intercommunal l'amélioration des liaisons « transports publics » internes ainsi qu'une liaison fonctionnelle et bien cadencée avec le centre de Nyon et sa gare CFF.

L'étude EPFL sur la qualité des transports publics dans le district a démontré qu'il était possible de réaliser une amélioration de l'offre en transports publics permettant de diminuer la forte charge financière des transports spéciaux scolaires actuels. L'étude de faisabilité de la ligne de bus Gex-Divonne-les-Bains-Coppet réalisée en 2007 a démontré sa viabilité et il est donc possible d'entreprendre la réforme de la ligne 150.10 qui dessert actuellement la Terre Sainte etASSE & Boiron.



2. Le potentiel de développement d'Asse & Boiron et la démarche pour l'établissement du schéma directeur intercommunal

Avec comme optique de base la préservation/valorisation du cadre de vie, l'objectif principal de la démarche consiste à cadrer le développement d'Asse & Boiron pour les prochaines décennies au travers de la mise en place et de la concrétisation d'un schéma directeur intercommunal.

Le SD traitera¹ de la question de la croissance urbaine raisonnée dans les villages, il identifiera le potentiel, les conditions et les modalités du développement du secteur d'activités intercommunal de La Rippe dédié au secteur primaire, notamment pour le renforcement des activités autour de la filière bois.

L'élaboration du SD sera coordonnée avec l'étude de faisabilité d'une nouvelle ligne de bus interne à Asse & Boiron reliée à Nyon et destinée à remplacer les lignes 150.10 et 150.15. Cette étude sera menée au niveau régional. Le but consistera à ce que cette nouvelle ligne soit doublement attractive pour le transport des actifs pendulaires et des scolaires. Cette nouvelle ligne devra desservir également les secteurs d'activités de Fléchères nord, Fléchères-sud et de Terre Bonne.

Pour assurer le meilleur fonctionnement du territoire à terme, il s'agira de mettre en place une politique volontariste de mobilité dans le périmètre par l'intermédiaire : d'une bonne coordination urbanisation-transport ; de la requalification des axes routiers notamment en traversée de localités ; d'une sécurisation réelle de la route Blanche² ; de l'assainissement de la sortie autoroutière de Nyon³ ; de la réalisation concrète d'un réseau de mobilité douce⁴, notamment pour faciliter l'accès aux arrêts de transports publics et relier les sites fréquentés par la jeunesse (écoles, équipements sportifs et autres lieux de détente, loisirs et nature,...) ; d'une politique de stationnement cohérente et convergente dans les différentes localités ; de la réalisation des infrastructures nécessaires à l'amélioration des conditions de transfert modal (matérialisation voies cyclables, abris bus, parcs à vélos, passages en site propre pour les bus,...).

Différents objectifs spécifiques seront traités :

La valeur du patrimoine bâti dans les localités confère la valeur essentielle du cadre de vie des différentes localités. Pour garantir la qualité du développement, il est important que les développements urbains des villages s'inscrivent dans le prolongement des cœurs de villages. Sur la base des spécificités villageoises, il s'agira d'identifier un concept de développement partagé (fil rouge de référence) pour les développements futurs. Cette cohérence recherchée sera la garante d'un développement de qualité pour préserver et concilier les deux objectifs : préservation du cadre de vie et développement socioéconomique raisonné. Par ailleurs, pour garantir le bon fonctionnement socioéconomique et optimiser les investissements en matière d'infrastructure, les modalités de la densification de certains cœurs de villages seront identifiées.

Lors de l'établissement des lignes directrices du PDR, la question du centre-relais avait été fortement débattue par les communes d'Asse & Boiron. Si le principe ainsi que la nécessité ne

¹ Le présent préavis n'a pas valeur de cahier des charges de la démarche, il donne néanmoins des indications sur ce qui sera traité dans le SD intercommunal

² En coordination avec l'élaboration du nouveau PDR et du schéma directeur du périmètre NStCM

³ Ce dossier déterminant pour le bon fonctionnement du territoire est traité dans le cadre du PDR en collaboration avec le DINF et l'OFROU

⁴ La question a été abordée au travers de la réflexion préliminaire du TCS en 2006

sont pas remis en cause, il s'agit de tenir compte des spécificités. En effet, en relation avec les différentes fonctions actuellement assurées (collège & équipements sportifs), il s'agira de voir comment les binômes Borex-Crassier et Chésereux-Gingins pourraient assurer certaines fonctions de centres-relais en terme de mixité sociale et de diversification des services. Les besoins d'équipements intercommunaux complémentaires seront également évalués.

La qualité du paysage en Asse & Boiron est une donnée essentielle du cadre de vie. Il s'agira d'identifier les mesures de préservation et valorisation du paysage à entreprendre dans l'ensemble du périmètre. Certains projets didactiques⁵ pourraient être valorisés ou développés au profit des habitants d'Asse & Boiron et de la valorisation du patrimoine territorial.

La démarche consistera, au travers d'un cahier des charges validé par les communes, à entreprendre un appel d'offre sur invitation à plusieurs groupements d'études pluridisciplinaires.

3. Financement et calendrier

Les neuf communes d'Asse & Boiron sont concernées.

La participation financière pour la réalisation du projet est la suivante, sous réserve des approbations respectives des partenaires. Le montage financier suivant est proposé :

Montant total - Réalisation schéma directeur intercommunal	CHF 90'000.--
Participation du GOP(LADE)	CHF 30'000.--
Participation du Conseil régional	CHF 30'000.--
Participation des neuf communes ⁶	CHF 30'000.--

Le montant à charge du CR sera prélevé à raison de CHF 6'000.-- par année sur 5 ans sur le fonds d'investissement régional. Cet investissement ne mobilise pas le plafond d'endettement Conseil régional.

Calendrier indicatif

Phase préliminaire (Constitution COPIL)

- Document-cadre, validation des municipalités
- Montage financier
- Cahier des charges
- Appel d'offres

Démarrage effectif étude

- phase I - conception directrice et faisabilité
- phase II - approche SD, scénarios
Coordination avec scénarios bus (étude régionale)
- phase III - finalisation SD, conditions cadre
- phase IV - approbation SD (fin 2009)

2008												2009						→
4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6				
■	■																	
■																		
	■	■	■															
					■	■	■	■	■									
									■	■	■	■	■	■				
									■	■	■	■	■	■				
												■	■	■				

⁵ A l'instar de l'itinéraire La Rippe – Bonmont développé dans le cadre du guide de découverte du patrimoine transfrontalier – 2002

⁶ CHF 30'000.-- au prorata de la population au 31 décembre 2007 soit pour Arnex-sur-Nyon : 500.-- Borex : 3660.-- Chésereux : 5130.-- Crassier : 4410.-- Eysins : 4170.-- Gingins : 4640.-- Grens : 1450.-- La Rippe : 4230.-- et Signy-Avenex : 1800.--

Outre la nécessaire coordination avec le PDR et l'étude des nouvelles lignes de bus régionales, d'autres coordinations seront nécessaires avec la mise en œuvre du SDAN pour le rabattement TC sur la gare de Nyon ainsi qu'avec le schéma directeur de Terre Sainte.

4. Conclusion

Dans l'optique du nouveau plan directeur régional, la réalisation du schéma directeur intercommunal du périmètre Asse & Boiron est une pièce indispensable au bon fonctionnement de la région. Elle permet de mieux relier Asse & Boiron avec le centre urbain de Nyon et de « satisfaire » certains besoins de loisirs, sports, détente et nature des populations urbaines. La réorganisation parallèle au SD des lignes de bus permet d'améliorer les conditions de transports des actifs pendulaires du périmètre. Certains projets d'infrastructures spécifiques pourront être identifiés pour être, le cas échéant, intégrés au projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il est attendu enfin qu'une zone d'activités régionale essentielle au bon fonctionnement de la filière du bois soit concrètement identifiée.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°36-2008 relatif à la contribution d'un montant de CHF 30'000.- pour la réalisation du schéma directeur Asse & Boiron
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- ouï le rapport de la commission ad' hoc
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- décide d'autoriser le dépense de CHF 30'000.-- pour la demande de crédit

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 6 mars 2008, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger